

















































































































préconisation : « 2. Étendre au niveau national le rôle de l'EPAURIF, afin de permettre au ministère et aux établissements de disposer d'un opérateur métier compétent. »

*La gestion des CPER et de l'opération campus a permis aux universités bénéficiaires de développer des compétences métiers dans la gestion des opérations complexes. Il est en effet exact que ces compétences peuvent être moins bien appréhendées pour des établissements de petites tailles (petites universités, écoles, etc.). L'EPAURIF a développé des compétences sur le terrain particulier de l'Ile de France et du Rectorat de Paris. Or, il apparaît que la gestion des projets immobiliers dans les universités dans les Régions apparaît très différente, s'appuyant notamment sur des partenariats locaux forts. Il nous semble de la plus haute importance que cet aspect soit pris en compte alors que les universités sont invitées à développer leur autonomie.*

*Compte tenu de la complexité et des enjeux financiers des opérations immobilières, il nous semble cependant intéressant que les compétences immobilières soient partagées au niveau du site en les plaçant sous l'autorité d'un seul établissement qui aurait à gérer les projets portant sur l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de ce site contribuant à la gestion du patrimoine immobilier de l'État.*

---